

## PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE - FRANCE

- de l'étendue limitée des *interactions relatives à valeur ajoutée* significatives entre les universités et les centres de recherche en France, ainsi qu'entre les groupes de R-D du secteur public et ceux du secteur privé;
- et dans le contexte probablement le plus important, de la nécessité reconnue de soutenir et de favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise fondés sur la R-D en France.

Tout d'abord, la France reconnaît la nécessité de rajeunir le secteur de la recherche et a annoncé des mesures en vue de soutenir les jeunes chercheurs et de leur ouvrir de nouvelles perspectives. L'*Action Concertée Incitative Jeunes Chercheurs* a été créée en 1999 pour aider les équipes de jeunes chercheurs à présenter des projets innovateurs, à explorer de nouveaux domaines et de nouvelles avenues de recherche et à les encourager à assumer la responsabilité scientifique.

Voici les initiatives prioritaires mises de l'avant :

1. *Promotion du travail et de la mobilité interdisciplinaires*
2. *Amélioration des procédures d'évaluation*
3. *Création de liens étroits entre l'enseignement supérieur et la recherche*
4. *Traitement préférentiel de l'innovation et du transfert technologique*
5. *Développement des sciences de la vie*
6. *Transition réussie à la société d'information*
7. *Création de liens étroits entre la science et l'environnement naturel*
8. *Création de liens étroits entre la science et la société*

2001 étant une année préélectorale en France, les travaux seront limités au maintien des initiatives et des politiques établies au cours des années précédentes. Le soutien de l'innovation et de l'esprit d'entreprise prend de plus en plus d'ampleur, alors que les régions lancent leurs propres initiatives, qui s'appuient sur des centres régionaux d'excellence et d'expertise.